

## LE LASER QUI PROTÈGE

### BOIS



Spécialiste du marquage et de la traçabilité, Technifor propose des solutions laser pour un nombre d'applications industrielles et agrandit avec la sortie du laser de CO2. L'industrie du bois est en plus confrontée au bois illégal. Pour contrer cela, l'organisation internationale de normalisation ISO prend des mesures (ISO/PC 287,...) qui visent notamment à tous les bois de répondre à des exigences de traçabilité et d'être reconnus par un marquage CE. Le laser CO2, et les marquages réalisés de façon sûre et durable sont aujourd'hui réalisés avec de l'encre et des consommables. Technifor offre une solution d'identification et de traçabilité respectueuse de l'environnement : le laser CO2 sur les machines de production, sans altérer leur qualité. Le marquage indélébile et infalsifiable assure une traçabilité compatible avec le respect des normes par l'Union Européenne. La qualité et nettement plus élevée que le marquage à l'encre, le laser CO2 est utilisé pour réaliser du marquage répondant ainsi aux plus hautes exigences de précision et

technifor.fr

## COMMERCIALISATION DES BOIS EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le 15 décembre 2017, la Fédération Nationale du Bois et l'Office national des Forêts (ONF) ont signé un accord de commercialisation des bois d'œuvre des forêts publiques en Auvergne Rhône-Alpes.

avec des professionnels de



la première transformation de la région Auvergne Rhône-Alpes portait notamment sur l'instauration de 30% de lots vendus sur pied à la mesure dans les ventes publiques, en complément des contrats, pour répondre « à une meilleure adéquation entre le prix d'achat et réalité en termes de volumes et de qualité des bois achetés » indique Stéphane Eymard pour la FNB AURA. Et d'ajouter : « nous avons aussi besoin de souplesse dans le cadencement des approvisionnements ».

En parallèle, les Communes forestières cherchent des solutions pour répondre à la problématique de bois invendus : « Il y a 10 ans, nous produisions 1 million de m<sup>3</sup>, aujourd'hui 800.000 et nous en vendons 600.000. Nous travaillons ensemble pour améliorer les modes de vente et structurer l'approvisionnement des entreprises, c'est un processus constant de maturité de toute la filière », précise Roger Villien, président des Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes.

Les COFOR, la FNB et l'ONF avaient déjà entamé des négociations pour améliorer la commercialisation : si les ventes publiques sont le mode de vente traditionnel, depuis une dizaine d'années, les contrats d'approvisionnement se développent et représentent aujourd'hui environ 25%. C'est d'ailleurs un des objectifs du Contrat signé entre l'État, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières pour 2016-2020.

Concernant le bois vendu à la mesure que les parties entendent développer, les attentes des Communes sont claires : être précis sur l'évaluation d'un lot, sécuriser ce principe d'achat et les volumes pour les retrouver à la commande et à la livraison. Pour cela, il faut une estimation incontestable par un cubeur certifié, « bref une traçabilité du camion jusqu'à la scierie, du vendeur au scieur » ajoute Roger Villien.

Cet accord précise ainsi les nouvelles modalités dans ce domaine. Il fixe le protocole à appliquer en termes de cubage, de définition des qualités de bois et l'organisation de l'exploitation. Il apporte les garanties attendues par les différentes parties : « pour sécuriser les élus sur le prix, les modalités de paiement seront identiques à celles des ventes en bloc et sur pied » indique Stéphane Eymard.

La proposition sera expérimentée dès 2018 sur une année et donnera lieu à une évaluation. Ce dialogue en continu avec les entreprises et les

Communes forestières permet une reprise des ventes à la fin du premier trimestre 2018.

## FOREST TRACT : UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE POUR 2018

La société meusienne Forest Tract propose un tout nouveau site internet sur lequel elle présente une nouvelle gamme complète de son skiddeur innovant. Après un lancement mitigé en 2014, probablement dû à la taille trop imposante du prototype, le constructeur semble décidé à revoir sa copie en déclinant plusieurs modèles : débusqueur, broyeur, machine combinée et porte-outils.

La Série DS-101 reprend le concept d'origine, avec la grue de débarquement Forest Tract jusqu'à 25t/m, mais présente des machines plus légères, de 13,7 à 16,8 t. La série DS-102 propose, elle, des machines à grappe avec différentes options de pinces, de 3 m à 3,50 m d'ouverture. Le Forest Tract sera également proposé en 6 roues, avec la série DS-103 à Klemmbank, et les machines combinées C10-200 qui prévoient l'installation d'un panier de 12 ou 14 t de capacité de charge. Enfin, la série DS-104 se compose de skiddeurs à double treuil, avec un premier modèle affichant un poids inférieur à 10 t.

Toutes ces configurations bénéficient de la transmission FHS, Full Hydraulic System, brevet unique développé en partenariat avec Poclairn Hydraulics. Chaque roue possède sa propre motorisation hydraulique, pompe et moteur, et est gérée indépendamment des autres. Par ailleurs, concernant la motorisation, Forest Tract propose désormais le choix entre des moteurs John Deere et MTU, tous en norme Final Stage IV, en 4 ou 6 cylindres suivant les modèles.

En 2018, il sera possible de découvrir cette nouvelle offre en plusieurs occasions : à la fête de la forêt d'Izenave, les 19 et 20 mai, à Euroforest du 21 au 23 juin, au concours de skiddeurs du Haut-du-Tôt les 7 et 8 juillet, et en Allemagne à Interforst du 18 au 22 juillet.

[forest-tract.com](http://forest-tract.com)

